



## Promouvoir l'intégrité, la redevabilité, la transparence et la participation pour mettre fin à la corruption

La présente note d'information analyse comment les partenaires d'Assainissement et eau pour tous (SWA) peuvent promouvoir l'intégrité, la redevabilité, la transparence et la participation pour mettre fin à la corruption. Le cadre de SWA apporte des suggestions concrètes sur les mesures et les approches que les partenaires de SWA peuvent adopter aux niveaux mondial, régional et national pour transformer ces principes en une réalité plus tangible.

### À propos des notes d'information de SWA

Les notes d'information de SWA analysent des problématiques de développement essentielles qui intéressent le partenariat. Elles se penchent sur les possibilités d'améliorer la compréhension de ces questions et proposent plusieurs mesures concrètes qui peuvent s'intégrer dans le travail collaboratif des partenaires de SWA.

## Pourquoi promouvoir l'intégrité ?

Pour parvenir à l'intégrité, toutes les parties prenantes et les institutions doivent satisfaire à leurs obligations et responsabilités vis-à-vis des droits de l'homme et respecter les principes de gouvernance en matière de transparence, de redevabilité et de participation afin de permettre la prise de décisions « justes et inclusives, honnêtes et transparentes, responsables et exemptes de corruption »<sup>1</sup>. Inculquer l'intégrité aux pratiques des gouvernements et des entreprises ainsi qu'en matière de développement limite les possibilités de corruption. L'action intègre va au-delà de la seule interdiction de la corruption. Il faut également s'assurer que les services sont accessibles à toutes les personnes, où qu'elles vivent et indépendamment de leur identité. La protection et le respect des droits de l'homme de tous sont par ailleurs indispensables.

La présente note correspond également à l'ODD 16.5, qui demande aux pays de « réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes »<sup>2</sup> ainsi qu'à l'ODD 6.b cité ci-dessous.

La redevabilité exige que chaque entité, aussi bien les autorités que les fournisseurs de service, les ONG ou les partenaires de développement, connaisse et assume sa responsabilité de veiller à l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous et soit en mesure de le démontrer aux autres parties prenantes.

La transparence implique que l'information soit disponible pour tous, y compris les informations sur les politiques, les plans et les budgets et sur leur mise en œuvre selon les prévisions ou non.

La participation réclame que tout un chacun puisse prendre part aux prises de décision liées aux moyens d'accès à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'aux coûts. L'ODD 6.b exige également que les acteurs « appuient et renforcent la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement »<sup>3</sup>.

Ce sont la redevabilité, la transparence et la participation, associées à la compréhension du respect des droits de l'homme de tous, qui constituent les piliers de l'intégrité. Pour faire émerger un ensemble d'actions à même de prévenir, ou tout au moins de freiner, les pratiques de corruption, et de veiller à l'accès de tous à ces services essentiels, il faut s'assurer que les actions décrites ci-dessus sont entreprises et sont intégrées aux législations et politiques pertinentes.

1 Déclaration de Delft : <https://www.waterintegritynetwork.net/2013/07/18/the-delft-statement-on-water-integrity/?lang=fr>

2 ODD 16.5: <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16>

3 ODD 6.b : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg6>

## La corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Des estimations conservatrices montrent qu'à l'échelle mondiale, la corruption dans le secteur de l'eau engloutit chaque année plus de 75 milliards de dollars É.-U.<sup>4</sup> La corruption est reconnue comme l'un des aspects les plus coûteux de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. On estime qu'elle augmente jusqu'à 30 % le prix payé par les ménages pour être raccordés aux réseaux<sup>5</sup>. Ce coût est le plus significatif pour les membres les plus pauvres de la société, qui n'ont pas suffisamment de pouvoir politique pour s'exprimer et ne disposent que de ressources financières limitées<sup>6</sup>.

La corruption modifie les règles de l'allocation des ressources, prolonge l'exclusion et limite la redevabilité. Elle peut revêtir de nombreuses formes, mais les exemples les plus fréquents dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont la falsification des relevés de compteur, des pots-de-vin pour de nouveaux raccordements, le favoritisme et des rétrocommissions pour les marchés publics, le népotisme dans l'attribution des postes d'agent public, le clientélisme politique dans l'allocation des ressources liées à la fourniture de services et la mauvaise qualité du travail des sous-traitants. Les monopoles dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les projets de construction à grande échelle, les limites de la transparence et des systèmes de redevabilité, une demande en eau élevée, les interférences politiques et le manque de ressources sont autant de facteurs qui contribuent à l'augmentation du risque de corruption<sup>7</sup>.

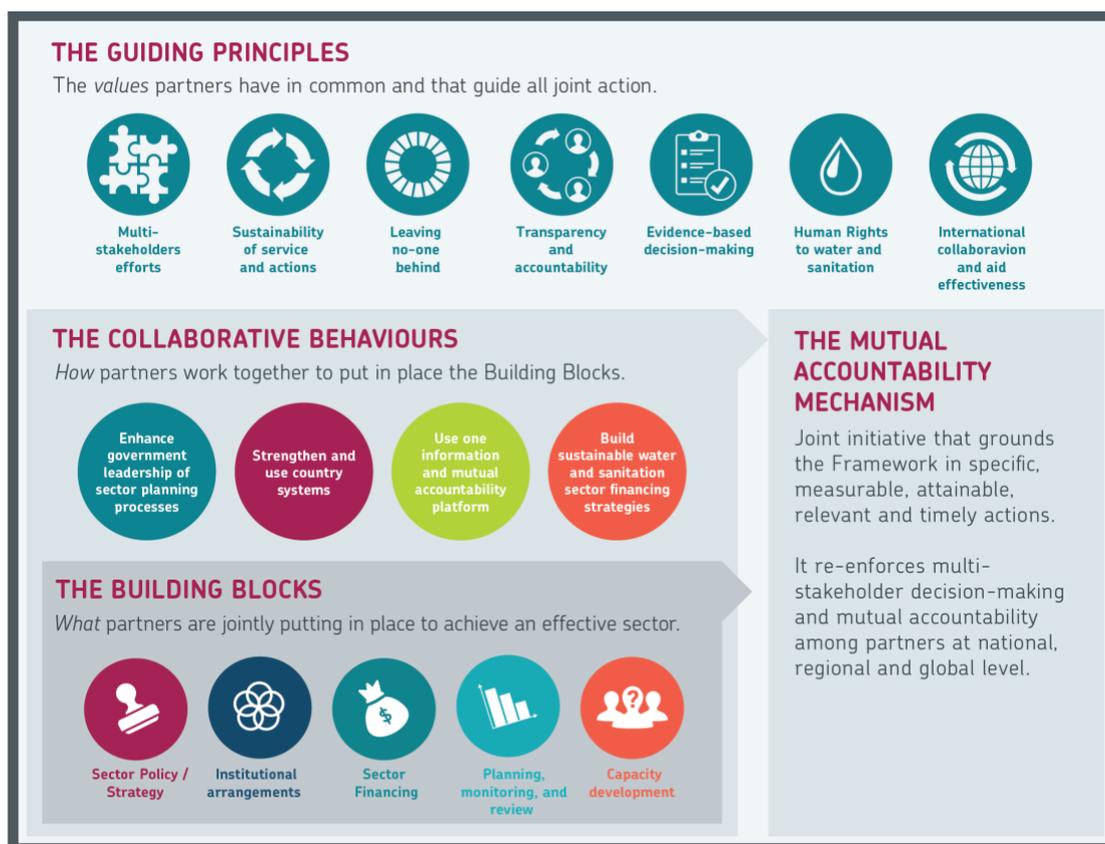
4 [www.transparency.org/news/feature/world\\_water\\_day\\_corruption\\_in\\_the\\_water\\_sectors\\_costly\\_impact](http://www.transparency.org/news/feature/world_water_day_corruption_in_the_water_sectors_costly_impact)

5 [www.transparency.org/whatwedo/publication/global\\_corruption\\_report\\_2008\\_corruption\\_in\\_the\\_water\\_sector](http://www.transparency.org/whatwedo/publication/global_corruption_report_2008_corruption_in_the_water_sector)

6 U4 et Transparency International (2017), *The impact of corruption on access to safe water and sanitation for people living in poverty* (Les répercussions de la corruption sur l'accès à une eau et un assainissement sûrs pour les personnes vivant dans la pauvreté).

7 Réseau d'intégrité de l'eau, *Policy Brief: Preventing corruption in the water sector* (Note d'information politique : prévenir la corruption dans le secteur de l'eau), 2012, p 1 : [www.waterintegritynetwork.net/images/stories/WIN\\_Briefs/policy\\_brief\\_integrity\\_print.pdf](http://www.waterintegritynetwork.net/images/stories/WIN_Briefs/policy_brief_integrity_print.pdf).

## Incorporer « l'intégrité » au cadre, aux principes directeurs, aux comportements collaboratifs et aux dispositifs fondamentaux de SWA



Le partenariat Assainissement et eau pour tous a mis au point le cadre de SWA afin de favoriser une collaboration multipartite efficace en vue de soutenir des systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement solides et résistants pour apporter un changement durable. C’est ce cadre d’action qui permet à présent au partenariat d’aider à relever les défis des changements climatiques. Il s’assure pour cela que les pays ont la capacité de fournir des services de façon durable en dépit des répercussions environnementales négatives.

## Principes directeurs

### 1. Efforts multipartites

Des consultations d’experts ou des réunions communautaires au niveau local donnent aux parties prenantes l’occasion d’évoquer les risques et les incertitudes qui pèsent sur le secteur de l’eau et de l’assainissement.

SWA a fondé son identité sur la conviction que de bonnes politiques publiques et des plans de qualité ne peuvent être conçus et correctement mis en œuvre que s’ils sont le fruit d’efforts de plusieurs parties prenantes, qui rassemblent différents ministères et services gouvernementaux, ainsi que la société civile, le secteur privé, des partenaires de développement et des institutions universitaires.

La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) souligne l'importance de la participation active à la planification de personnes et de groupes extérieurs au secteur public afin de lutter contre la corruption<sup>8</sup>. Des relations d'autorité inégales favorisent la corruption. La participation du public peut contribuer à la limitation des possibilités de corruption au travers d'un suivi social mené par la société civile et des institutions indépendantes<sup>9</sup>.

## 2. Durabilité des services et des mesures

Il ne suffit pas de s'assurer que l'accès aux services est disponible pour tous à un moment donné : les services doivent également être durables. L'intégrité soutient la durabilité de la fourniture de services, elle garantit la transparence des plans et des budgets, elle protège des ressources financières souvent limitées contre de mauvaises utilisations, elle améliore le fonctionnement des institutions et renforce les systèmes de redevabilité.

## 3. Élimination des inégalités et normes minimales de couverture, d'accès, d'utilisation et d'efficacité des services

Les pratiques de corruption ont tendance à affecter plus durement les populations défavorisées. La prévention de la corruption permettra d'augmenter les financements disponibles pour des activités et des services authentiques. De plus, à l'ère des ODD, certaines personnes doivent bénéficier d'un traitement prioritaire.

Les pratiques de corruption comme le népotisme, le clientélisme politique et l'abus de pouvoir poussent les décideurs à négliger les régions les plus pauvres lors de la planification des nouveaux raccordements en eau au profit de quartiers plus favorisés<sup>10</sup>. La promotion de l'intégrité favorise l'égalité, étant donné que les pratiques de corruption affectent de façon disproportionnée les personnes et les groupes les plus pauvres et défavorisés, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour payer des pots-de-vin ni d'une voix suffisamment forte pour s'opposer aux intérêts particuliers des élites<sup>11</sup>. L'accès des femmes à davantage de postes décisionnaires renforce les mesures anticorruption<sup>12</sup>. Des études récentes montrent également que la corruption peut revêtir différentes formes pour les femmes par rapport aux hommes, y compris la violence et les menaces ainsi que les demandes de faveurs sexuelles en échange de l'accès aux services<sup>13</sup>.

## 4. Transparence et redevabilité

La transparence à tous les niveaux de gouvernement, notamment en matière de planification et de budgétisation pour l'élimination des inégalités, contribuera à mettre au jour des pratiques de corruption. Tout le monde, y compris les personnes qui n'ont pas accès à des services d'approvisionnement en eau ou d'assainissement, ou seulement un accès inadéquat, doit être

<sup>8</sup> Convention des Nations Unies contre la corruption, Article 13.

<sup>9</sup> Conseil international sur les politiques des droits humains et Transparency International (2010), *Integrating human rights in the anti-corruption agenda: Challenges, possibilities and opportunities* (Intégrer les droits de l'homme au programme anticorruption : défis, possibilités et occasions), p 4.

<sup>10</sup> Conseil international sur les politiques des droits humains et Transparency International (2010), *Integrating human rights in the anti-corruption agenda: Challenges, possibilities and opportunities* (Intégrer les droits de l'homme au programme anticorruption : défis, possibilités et occasions), pp 7-8 : [www.ichrp.org/files/reports/58/131b\\_report.pdf](http://www.ichrp.org/files/reports/58/131b_report.pdf)

<sup>11</sup> Ministère du développement international du Royaume-Uni (2015), *Why corruption matters: understanding causes, effects and how to address them. Evidence paper on corruption* (Pourquoi la corruption compte : comprendre les causes, les effets et comment y répondre. Note d'information sur la corruption), p 46.

<sup>12</sup> PNUD et UNIFEM (2010), Documents de référence sur le genre et la gouvernance démocratique : 5 Corruption, redevabilité et genre : comprendre les liens.

<sup>13</sup> PNUD-Organisme de gouvernance de l'eau de l'Institut international de l'eau de Stockholm, (2017), *Women and corruption in the water sector: Theories and experiences from Johannesburg and Bogotá. WGF Report No. 8* (Les femmes et la corruption dans le secteur de l'eau : théories et expériences de Johannesburg et Bogotá. Rapport du WGF no 8), Stockholm.

informé des plans destinés à améliorer l'accès aux services. Il faut également communiquer des informations sur la façon dont ces plans sont mis en œuvre, sur le respect ou non des budgets et sur les méthodes d'approvisionnement du secteur public. La transparence dans les décisions liées à l'approvisionnement, aux technologies, à l'emplacement des services ou aux contrats des organismes de mise en œuvre permet des choix de meilleure qualité et plus appropriés et évite les pratiques de corruption.

La redevabilité de tous les acteurs au sujet du respect des plans et budgets est essentielle pour promouvoir l'intégrité et limiter les possibilités de corruption. Les mécanismes de plainte doivent aller au-delà de la fourniture de services formelle pour intégrer l'offre de services informelle, afin que tous ceux dont les services ne sont pas adéquats puissent avoir accès à des réparations. Les systèmes juridiques administratifs et les procédures judiciaires des pays doivent également s'appliquer à la fourniture de services pour garantir que les gouvernements et les autres institutions rendent des comptes et assument leurs responsabilités.

## 5. Prise de décisions fondées sur des éléments de preuve

La promotion de l'intégrité et la prise de décisions fondées sur des éléments de preuve vont de pair. Des processus transparents et des critères de prise de décision clairs, qui s'appuient sur des données probantes, sont essentiels au processus de planification et pour prévenir la corruption. Bien souvent, l'intégrité se dégrade, ce qui permet à des pratiques de corruption de s'infiltrer dès qu'un espace s'ouvre à la discrétion et que l'élite accapare les processus de prise de décision.

La prise de décisions fondées sur des éléments de preuve est également fondamentale pour identifier les cas de corruption ainsi que les moyens les plus efficaces pour lutter contre la corruption et promouvoir l'intégrité. Le groupe de recherche collaboratif Accountability for Water réalise une vaste analyse documentaire des recherches en matière de redevabilité, dont les conclusions devraient servir à justifier les prochaines mesures<sup>14</sup>.

## 6. Droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement

Définie généralement par « l'abus d'un service à des fins privées »<sup>15</sup>, la corruption illustre l'échec de l'État à réaliser les droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement. Les mesures anticorruptions et la promotion des droits de l'homme se renforcent mutuellement. Une structure juridique solide, qui intègre le cadre juridique des droits de l'homme, peut clarifier les réglementations et les règles anticorruptions, améliorer la transparence des procédures, fournir des mécanismes systématiques pour garantir la redevabilité et augmenter l'efficacité des sanctions<sup>16</sup>.

Le cadre des droits de l'homme définit des obligations contraignantes pour les États ; l'une d'elles est la réalisation progressive des droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement, au maximum de leurs ressources disponibles<sup>17</sup>. Lorsqu'un État permet à des pratiques de corruption de prospérer, l'argent public destiné à des services essentiels manque et l'État ne respecte pas ses obligations en matière de droits de l'homme. En outre, le coût des pratiques de

<sup>14</sup> <https://waterwitness.org/accountability-for-water-evidence-review>

<sup>15</sup> D. Zinnbauer et R. Dobson, (2008) Rapport mondial sur la corruption 2008 : la corruption dans le secteur de l'eau, Transparency International, p 6.

<sup>16</sup> Conseil international sur les politiques des droits humains et Transparency International (2010), *Integrating human rights in the anti-corruption agenda: Challenges, possibilities and opportunities* (Intégrer les droits de l'homme au programme anticorruption : défis, possibilités et occasions), p 13.

<sup>17</sup> Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Article 2 (1)

corruption risque d'entraîner une régression de l'accès à l'eau et à l'assainissement, qui constitue également une violation des droits de l'homme<sup>18</sup>.

Les droits de l'homme prévoient différents mécanismes pour garantir que les porteurs de devoirs rendent des comptes en cas de fourniture de services inadéquats entraînée par des pratiques de corruption. Cela comprend des réglementations, des mécanismes de plaintes, des législations nationales, des services de médiation active (ou des défenseurs du peuple et autres fonctions comparables), des approches participatives pour le suivi et la budgétisation et des systèmes mondiaux comme l'Examen périodique universel des Nations Unies, des rapports aux organes conventionnels des Nations Unies ou le travail des procédures spéciales.

## 7. Collaboration internationale et efficacité de l'aide

Les critères relatifs à la façon de traiter la corruption et le manque de transparence, de redevabilité et de participation qui les accompagne figurent dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra. Le Programme d'Accra stipule que les donateurs et les pays en développement doivent respecter « les principes sur lesquels ils se sont mis d'accord, notamment ceux énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption »<sup>19</sup>. Les donateurs ont la responsabilité de lutter contre la corruption dans leur propre pays et dans les pays qui ont accepté de coopérer sur tous les aspects de la lutte contre la corruption et sont tenus de fournir une assistance juridique mutuelle pour la collecte d'informations destinées à être utilisées dans un tribunal. Les pays doivent également prendre des mesures pour soutenir l'identification, le gel, la saisie et la confiscation des avoirs liés à la corruption<sup>20</sup>.

## Comportements collaboratifs

Assainissement et eau pour tous (SWA) a identifié quatre comportements collaboratifs qui, lorsque les pays et leurs partenaires les adoptent, peuvent améliorer leur travail en commun pour renforcer les performances à long terme du secteur afin que l'assainissement, l'hygiène et l'eau soient disponibles pour tous, en tout temps et en tout lieu. Nous évaluons ici comment ils peuvent promouvoir l'intégrité et répondre aux pratiques de corruption.

### 1. Améliorer l'orientation gouvernementale des processus de planification sectorielle

Dans le cadre de leurs obligations en matière de droits de l'homme, les gouvernements doivent œuvrer pour mettre fin à la corruption et intégrer des mesures de prévention des pratiques de corruption dans les législations, les politiques, les plans et les stratégies au niveau national. Ces mesures doivent inclure le fait de veiller à la mise en place d'un cadre réglementaire solide pour réglementer non seulement les services eux-mêmes, mais aussi leur fourniture et l'utilisation des budgets et établir des amendes en cas de non-respect des réglementations. Les zones de peuplement et fournisseurs de service informels doivent également être inclus dans ce cadre réglementaire.

### 2. Renforcer et utiliser les systèmes des pays

La vulnérabilité face à la corruption dans la gestion des finances publiques, les statistiques, l'approvisionnement et la gestion des contrats affaiblit les systèmes nationaux et constitue un obstacle majeur pour les donateurs et d'autres institutions de financement qui s'appuient sur les systèmes nationaux pour apporter leurs financements. Le renforcement de l'intégrité, de la

<sup>18</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 15, E/C.12/2002/11 para 42.

<sup>19</sup> Programme d'action d'Accra, para 24 (d).

<sup>20</sup> Convention des Nations Unies contre la corruption, (2004), Article 54.2 a): <https://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC>

transparence et de la redevabilité au sein de ces systèmes permettra donc d'augmenter leur efficacité et leur fiabilité, y compris avec la création d'un espace pour la supervision par un tiers et la recherche de solutions techniques pour augmenter la transparence des systèmes nationaux. Lorsque les systèmes nationaux sont solides, le risque financier est inférieur et les acteurs extérieurs, y compris ceux du secteur privé, les donateurs et d'autres investisseurs, sont plus enclins à investir dans la fourniture de services.

### 3. Utiliser une plateforme unique d'information et de redevabilité mutuelle

Pour promouvoir l'intégrité, les informations et les données doivent être fiables et facilement accessibles. La société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux doivent avoir la possibilité d'accéder aux informations et d'y contribuer, y compris pour remettre en cause la précision des données ou au travers d'un suivi participatif des budgets, par exemple, lorsque les données gouvernementales sont incomplètes.

Une coopération pour le développement efficace impose des processus inclusifs qui encouragent tous les partenaires à appliquer et exiger la redevabilité mutuelle au sujet des progrès du secteur. Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA donne l'occasion de contribuer au renforcement de la rentabilité de toutes les parties prenantes, y compris les acteurs gouvernementaux.

### 4. Construire des stratégies de financement durables du secteur de l'eau et de l'assainissement

Pour que les stratégies de financement soient durables, les investissements doivent être hiérarchisés selon les besoins et servir le public plutôt que des intérêts privés. Il est fondamental de veiller à l'intégrité des stratégies de financement pour garantir leur efficacité et leur durabilité. En outre, une réglementation adéquate ainsi que des systèmes de gestion de la conformité et de l'intégrité sont incontournables pour gagner la confiance des investisseurs et exploiter des ressources financières plus que nécessaires pour tous les aspects du secteur, y compris la réglementation et la supervision.

## Dispositifs fondamentaux

Les dispositifs fondamentaux de SWA portent sur des domaines clés pour le renforcement de l'intégrité dans le secteur EAH.

### 1. Politique/Stratégie sectorielles

Des efforts de promotion de la participation, de la transparence et de la redevabilité doivent être intégrés à toutes les politiques et stratégies. Cela peut comprendre une [stratégie](#) spécifique ou des [engagements](#) anticorruptions et en faveur de l'intégrité. Cela peut également inclure un code de conduite pour les parties prenantes du secteur.

Des politiques et stratégies extérieures au secteur de l'eau et de l'assainissement et destinées plus généralement à promouvoir l'intégrité et à limiter les possibilités de pratiques de corruption peuvent également être pertinentes et doivent être utilisées de façon proactive pour prévenir la corruption dans le secteur EAH.

#### Liste de contrôle

- a. Les politiques et la législation sectorielles comportent-elles des exigences claires en matière de transparence, de redevabilité et de participation pour les acteurs du secteur, ainsi que des moyens de faire respecter ces exigences, et prévoient-elles des mécanismes de plainte ?
- b. Les politiques, stratégies et plans sectoriels prévoient-ils des incitations pour favoriser les comportements responsables chez tous les acteurs ?

- c. Les risques et les pratiques de corruption sont-ils évalués et des mesures pour renforcer l'intégrité sont-elles incluses dans les stratégies et plans sectoriels ?

## 2. Dispositions institutionnelles

Des institutions solides, dotées de ressources suffisantes et transparentes ainsi qu'une réglementation et une supervision indépendantes sont indispensables pour que les porteurs de devoirs rendent des comptes sur la fourniture de services durable et efficace pour tous et pour limiter les possibilités de corruption. Cela inclut le fait de s'assurer que les pratiques d'approvisionnement sont transparentes et ouvertes.

Alors que les possibilités de promotion de l'intégrité et de prévention de la corruption sont nombreuses dans le secteur EAH, des organes de supervision extérieure, spécialisés dans la lutte contre la corruption et les forces de l'ordre constituent l'autorité principale qui définit les exigences anticorruptions, enquête sur la conformité et sanctionne en cas de violation. Des plateformes multipartites et des organisations de la société civile qui jouent un rôle de surveillance peuvent soutenir la supervision des institutions et limiter les possibilités de corruption aux niveaux national et local.

### Liste de contrôle

- a. Les fonctions et les processus de redevabilité sont-ils bien définis entre les différents acteurs impliqués dans la gouvernance du secteur, le financement, la réglementation et la fourniture de services ?
- b. Un cadre réglementaire a-t-il été mis en place pour les zones de peuplement et les fournisseurs de services informels ?
- c. Les mécanismes de plainte du secteur sont-ils efficaces et reliés aux organes de lutte contre la corruption et de supervision des droits de l'homme ?
- d. Y a-t-il des organes de supervision indépendants pour auditer et inspecter les acteurs du secteur de l'eau, mener des enquêtes à leur sujet et les poursuivre en justice ? Les institutions et les parties prenantes du secteur communiquent-elles et collaborent-elles avec ces organes ?
- e. Les institutions font-elles preuve de transparence dans leur fonctionnement à l'aide de rapports publiés régulièrement ? Sont-elles participatives et invitent-elles des parties prenantes à travailler avec elles ?
- f. Des tribunaux ont-ils statué sur des pratiques de corruption soupçonnées dans le secteur EAH ?
- g. Des gouvernements ont-ils mené à bien l'auto-évaluation relative aux progrès dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>21</sup> ?

## 3. Financement du secteur

Puisque la majorité des pratiques de corruption surviennent lors des transferts de ressources financières, la transparence et la redevabilité des processus financiers sont essentielles. Il faut établir des critères clairs de hiérarchisation des investissements, qui coïncident avec les politiques et plans, et un suivi strict de toutes les procédures financières. Les budgets doivent être accessibles au public et, si possible, des acteurs indépendants, y compris la société civile, doivent pouvoir effectuer un suivi budgétaire.

<sup>21</sup> [www.unodc.org/unodc/en/corruption/self-assessment.html](http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/self-assessment.html)

Les financements doivent être protégés par la réglementation et le suivi des actions et des résultats et ces budgets doivent faire l'objet d'une surveillance pour s'assurer qu'ils sont utilisés comme convenu.

#### Liste de contrôle

- a. Y a-t-il suffisamment de fonds consacrés :
  - I. au suivi et à la réglementation de la fourniture de services, qui portent sur tous les types de fourniture de services, dans tous les types de zones de peuplement ?
  - II. à la mise en place de systèmes de contrôle comme la diligence raisonnable au sujet des partenaires commerciaux, des mécanismes de plainte ou des audits et des enquêtes internes ?
  - III. à l'amélioration de la gouvernance et de l'intégrité des fournisseurs de services d'eau et des entreprises de développement des actifs ?
  - IV. au renforcement et à l'augmentation des capacités des institutions ?
- b. Les systèmes de facturation, de collecte et de gestion financière des fournisseurs de service sont-ils transparents et intègrent-ils des mesures de contrôle contre la manipulation ?
- c. Y a-t-il des mécanismes adéquats et transparents pour garantir le caractère abordable des services (y compris, de façon non exhaustive) pour les populations vulnérables ?
- d. Des mécanismes de redevabilité, comme des budgets citoyens, des audits sociaux et un suivi budgétaire, sont-ils utilisés ?
- e. Les budgets et les rapports de mise en œuvre correspondants, les états financiers annuels et les rapports d'audits sont-ils publiés et compréhensibles ?
- f. Les stratégies de financement du secteur s'appuient-elles sur des estimations de coûts transparentes et fournissent-elles des indications pour l'évaluation des coûts totaux associés aux différentes options techniques ?

#### 4. Planification, supervision et révision

La planification, la supervision et la révision sont essentielles pour identifier dans un premier temps des pratiques de corruption potentielles ou existantes, puis pour décider de la façon d'y répondre, notamment dans le cadre des budgets et des stratégies de financement. La planification doit également tenir compte des inégalités dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, étant donné que l'inaction, par exemple en cas de refus de donner accès aux services aux zones de peuplement informelles, reflète un manque d'intégrité.

Il faut pour cela surveiller le respect des objectifs politiques, de la cohérence des plans et des budgets ainsi que de leur mise en œuvre par rapport aux priorités politiques, permettre la supervision communautaire, suivre la qualité de la gouvernance des entreprises de services publics et l'application des recommandations issues des audits.

Des indicateurs spécifiques à la supervision de l'intégrité peuvent être utiles à des services de médiation lorsqu'ils réalisent des évaluations du risque et de la situation en matière de corruption. Bien qu'ils soient généralement extérieurs aux institutions du secteur de l'eau et de

l'assainissement, ils constituent des éléments clés de l'analyse et de la prévention des pratiques de corruption et ils peuvent généralement être adaptés aux besoins du secteur<sup>22</sup>.

#### Liste de contrôle

- a. Les processus de planification, supervision et révision, les [indicateurs](#) et les rapports évaluent-ils :
  - I. les risques et les progrès en matière de corruption ?
  - II. le fait que des efforts soient ou non consentis pour assurer l'intégrité au travers de cibles relatives à l'universalité des services ?
  - III. le respect par les institutions du secteur des recommandations issues d'audits externes et de la réglementation ?
- b. L'organe de réglementation publie-t-il des rapports sur la conformité ? Sont-ils accessibles au public et faciles à comprendre ?
- c. Des informations pertinentes sont-elles disponibles et accessibles au public et aux parties prenantes du secteur pour la supervision des pratiques du secteur public en matière de budgétisation, [d'approvisionnement et de contrat](#), le développement des infrastructures et les rapports financiers, par exemple, au travers de conseils de transparence ou de [plateformes en ligne](#) ?
- d. Les processus de supervision et de révision pour l'évaluation des programmes et des projets sont-ils indépendants, solides et adaptés à leurs objectifs ?
- e. La supervision des projets est-elle adéquate ?

<sup>22</sup> Transparency International, *Monitoring corruption and anti-corruption in the Sustainable Development Goals: A resource guide* (Supervision de la corruption et de la lutte contre la corruption dans le cadre des objectifs de développement durable : guide de ressources), pp 53-55.

## 5. Renforcement des capacités

Le renforcement des institutions et des capacités exige que tous les acteurs comprennent le risque de corruption, y compris les conditions propices aux pratiques de corruption et les moyens pour les éviter et y répondre. Toutes les institutions et tous les organismes responsables de la fourniture de services doivent être conscients de leurs responsabilités en matière de prévention de la corruption et connaître les outils à leur disposition pour s'assurer que les acteurs concernés rendent des comptes au sujet de leurs actions ou de leur inaction.

### Liste de contrôle

- a. Les institutions disposent-elles des capacités adéquates pour mettre en place des contrôles internes, y compris des responsables ou des comités d'intégrité spécifiques, qui donnent la priorité aux responsables des processus à haut risque, comme l'approvisionnement à grande échelle ?
- b. Les acteurs responsables sont-ils formés sur les questions liées à l'intégrité et sur leur intérêt pour le développement économique et humain ?
- c. Y a-t-il des campagnes de sensibilisation du grand public sur la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et que peut faire le grand public en matière de corruption ?
- d. Une [formation et un coaching spécifiques en matière d'intégrité](#) sont-ils disponibles pour aider les organisations et les employés à identifier les risques et à réagir en cas de problème ?
- e. Les personnes sont-elles responsabilisées pour analyser les budgets et les rapports financiers, suivre l'approvisionnement et le développement des infrastructures et s'exprimer en cas de mauvaise gestion ?
- f. Une formation spécifique est-elle disponible pour renforcer les capacités de supervision et assurer que des processus de gestion financière et d'approvisionnement sûrs sont en place ?
- g. Une formation en supervision et en gestion des contrats est-elle disponible ?
- h. Y a-t-il une politique pour protéger les lanceurs d'alerte ?

## Intégrer l'adaptation et l'atténuation aux activités mondiales et régionales de SWA

Le partenariat SWA travaille aux niveaux mondial, régional et national. Les partenaires de SWA peuvent prendre différentes mesures à chacun de ces niveaux pour inclure des critères d'intégrité, de redevabilité, de transparence et de participation. Cette section portera sur les activités mondiales et régionales comme les réunions du Comité directeur de SWA, les webinaires de SWA, les Réunions de haut niveau et les dialogues ministériels ainsi que d'autres conférences internationales et régionales. La nouvelle stratégie de SWA mettra notamment l'accent sur la redevabilité et l'intégrité et nous travaillerons sur le renforcement des partenariats aux côtés d'autres partenariats et initiatives de redevabilité, tels que l'Open Governance Partnership.

### Mécanisme de redevabilité mutuelle

Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA a été conçu par les partenaires de SWA afin de renforcer leur capacité à rendre des comptes pour atteindre les ODD et respecter d'autres priorités nationales. La plateforme multipartite, qui fonctionne aux niveaux mondial, régional et national, donne l'occasion d'identifier des priorités qui tiennent compte des responsabilités, des actions et des intérêts de toutes les parties prenantes.

Lors de l'appel à engagements réalisé dans le cadre de la préparation aux Réunions de haut niveau, les partenaires de SWA peuvent activement s'encourager mutuellement à formuler des engagements spécifiques liés à l'intégrité et aux mesures de prévention de la corruption, comme indiqué dans la présente note d'information. Les partenaires de SWA peuvent rassembler des enseignements et des bonnes pratiques sur les réponses apportées par les processus de redevabilité mutuelle menés au niveau national aux questions d'intégrité et sur leur soutien aux partenaires dans la définition de processus qui permettent des discussions ouvertes sur ces sujets.

### Réunions de haut niveau et conférences mondiales/régionales

Les réunions de haut niveau d'Assainissement et eau pour tous constituent une occasion pour les partenaires de discuter au sujet des questions qui les intéressent, par exemple, des échanges sur les bonnes pratiques et les goulots d'étranglement habituellement rencontrés en matière de promotion de l'intégrité et de lutte contre les pratiques de corruption. La corruption est un sujet tabou, mais SWA tente de créer des occasions positives et non conflictuelles pour des discussions constructives entre toutes les parties prenantes.

Pour cela, le partenariat peut organiser des séances spécifiques consacrées au renforcement de l'intégrité, à la redevabilité ou à la lutte contre la corruption. Il peut également souligner les bonnes pratiques en matière d'intégrité et de transparence ou les problèmes entraînés par la corruption lors de séances annexes. Les dialogues ministériels sont particulièrement adaptés à de telles discussions. L'ouverture d'esprit et l'honnêteté au sujet de la corruption pourraient renforcer la crédibilité des Réunions de haut niveau, en permettant de s'assurer qu'elles portent sur des questions importantes qui comptent pour les participants.

### Gestion des connaissances, webinaires, portail d'outils de SWA

Le partenariat Assainissement et eau pour tous assure la promotion de différents outils de gestion des connaissances, notamment des webinaires, un portail d'outils ainsi qu'une plateforme spécifique pour le mécanisme de redevabilité mutuelle. Le portail d'outils de SWA comprend des outils dédiés, conçus pour promouvoir l'intégrité, la transparence et la redevabilité.

SWA s'efforce également de renforcer l'apprentissage entre pairs parmi les pays et organisations, au travers, par exemple, d'échanges de connaissances sur les systèmes institutionnels de promotion de l'intégrité. Un webinaire SWA consacré à l'importance de l'intégrité pour atteindre les ODD et à la présentation de certains outils et bonnes pratiques spécifiques proposés par les partenaires de SWA pourrait être organisé si la demande est suffisante.

### Réunions du Comité directeur

Le Comité directeur d'Assainissement et eau pour tous, qui est chargé de veiller à l'intégrité du partenariat, dirige la politique mondiale de SWA. Cela comprend la gestion des déséquilibres de pouvoir structurels entre les partenaires et les efforts pour faire entendre toutes les voix, afin de garantir des décisions crédibles et de s'assurer que SWA montre l'exemple.

Le Comité directeur a développé la rédaction d'un Code de conduite de SWA qu'il souhaite voir respecté par tous les partenaires. Il pourrait être communiqué à l'ensemble du partenariat et donner l'occasion de débattre au sujet des comportements et des actions que l'objectif d'intégrité impose

aux partenaires. Les partenaires auront également la possibilité de discuter sur des questions liées à la promotion de l'intégrité dans leurs activités. Pour cela, ils renforceront le niveau de compréhension par les membres du Comité directeur de son importance pour le partenariat. Le Comité directeur pourrait par exemple consacrer un séminaire à la corruption.

### Processus de l'ONU et Forum politique de haut niveau

Les partenaires d'Assainissement et eau pour tous peuvent promouvoir l'intégrité lorsqu'ils s'impliquent dans des processus essentiels des Nations Unies, comme le Forum politique de haut niveau. L'ODD 16<sup>23</sup>, qui porte sur la paix, la justice et la solidité des institutions, impose aux pays de lutter contre la corruption. Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies leur offre quant à lui une occasion de communiquer sur ces questions au sein de leur examen national volontaire.

## Intégrer l'adaptation et l'atténuation aux activités menées au niveau national

Au niveau national, les partenaires d'Assainissement et eau pour tous se concentrent sur le renforcement du secteur ; l'augmentation des financements en faveur de l'eau et de l'assainissement ; la construction des institutions, y compris des organes de réglementation ; et les plaidoyers en faveur du suivi et de l'examen de la fourniture de services et des budgets concernés. Toutes ces actions bénéficieront d'une attention plus soutenue sur l'intégrité, la transparence et la redevabilité.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA donne l'occasion de lutter contre les pratiques de corruption au niveau national en identifiant des engagements tirés d'une révision sectorielle commune ou d'un processus multipartite comparable.

Les différentes approches pourraient être, entre autres :

- a. **Définition de cibles** : encourager tous les partenaires de SWA dans les pays à inclure des cibles spécifiques de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption dans leurs plans et politiques nationaux.
- b. **Partenariat** : soutenir les partenaires de SWA à travailler ensemble au travers de plateformes multipartites pour formuler des engagements destinés au mécanisme de redevabilité mutuelle, qui répondent aux questions liées à l'intégrité, la transparence, la redevabilité et la participation.
- c. **Communication** : renforcer la communication, l'engagement et le partage d'informations grâce à des organes de supervision, de lutte contre la corruption et de répression ainsi qu'à des organisations de la société civile concernées et à des organismes de surveillance extérieurs au secteur de l'eau.
- d. **Suivi** : travailler avec des partenaires pour intensifier les efforts destinés à s'assurer que les institutions disposent de ressources suffisantes et s'appuient sur des pratiques adaptées pour suivre l'application de leurs devoirs, à garantir l'intégrité dont ils preuve pour cela et à faciliter le suivi communautaire lorsqu'il est possible et pertinent.
- e. **Réglementation** : renforcer la prise en compte de mesures anticorruptions par un organe de réglementation indépendant capable d'agir sans interférence politique.
- f. **Protection des lanceurs d'alerte** : puisque les acteurs d'un système sont les plus susceptibles de comprendre ses lacunes, les lanceurs d'alerte doivent bénéficier d'une

<sup>23</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16>

protection lorsqu'ils signalent des éléments critiques qui entraînent des pratiques de corruption.

- g. **Mécanismes de plainte** : des mécanismes de plainte disponibles pour tous les utilisateurs des services sont essentiels pour garantir la redevabilité des fournisseurs de services, qu'ils soient formels ou informels.
- h. **Financement** : plaider pour que les institutions et les donateurs du secteur de l'eau allouent des budgets adaptés à la prévention, la détection et l'élimination de la corruption dans le secteur et soutenir la communication et l'analyse des rapports budgétaires, financiers et d'audit.
- i. **Renforcement des capacités** : partager les outils disponibles pour renforcer l'intégrité de tous les acteurs, y compris les indicateurs d'intégrité, les outils de suivi des budgets et la boîte à outils sur l'intégrité.
- j. **Gouvernement local** : encourager les partenaires à collaborer plus étroitement avec les ministères ou les services des autorités locales pour encourager l'intégrité à l'échelle locale et au travers de la promotion des institutions et des processus nécessaires dans la lutte contre les pratiques de corruption.

## Conclusion

L'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est essentielle pour atteindre les ODD. Un grand nombre d'actions et de processus différents existent pour promouvoir l'intégrité dans le cadre des ODD et au sein du cadre de SWA, composé des principes directeurs, des dispositifs fondamentaux et des comportements collaboratifs.

Il est indispensable de déployer des efforts proactifs afin de minimiser les possibilités pour les pratiques de corruption de survenir. Cela passe par la création d'institutions correctes au travers du renforcement de la capacité des personnes à travailler aux côtés des institutions pour comprendre et suivre les pratiques qui ne satisfont pas aux normes d'intégrité. Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la promotion de l'intégrité.

### Références

- [La perspective mondiale de l'intégrité eau 2016](#)
- [La convention des Nations unies contre la corruption](#)
- [Le Réseau Intégrité Eau : Les outils d'intégrité](#)
- [Rapporteuse spéciale des Nations unies: Manuel pratique pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement](#)
- [Bibliothèque de RWSN](#)

\*\*\*

Produit par SWA, novembre 2019  
Contact : [info@sanitationandwaterforall.org](mailto:info@sanitationandwaterforall.org)